



Par un tour de passe-passe (et de novlangue macronienne), la direction impose 4 jours de congés aux personnels BIATSS et les transforme en « pause synchronisée » pour un « effort de solidarité et de justice collective »

Les représentants du personnel CGT dénoncent le projet de la direction d'imposer 4 jours de congés durant la période de confinement, la dernière semaine avril.

C'est sans aucune concertation que la direction fait connaître ses intentions aux organisations syndicales pendant le confinement, chaque jeudi, lors de simulacres de « dialogue social » où les décisions unilatérales sont déjà prises et systématiquement applaudies par le syndicat « accompagnateur », leude de la direction...

Les réunions du jeudi n'ont aucun caractère officiel, leur configuration n'est pas acceptable. La CGT rappelle que seules les instances ont un pouvoir de décision, de débat et de négociations.

A l'Ens de Lyon, en 2020, déjà + de 4 semaines (50 % des jours de congés RTT comprises) sont imposées aux agents. Des ordonnances de la Loi d'urgence sanitaire, la direction a choisi la solution la plus défavorable aux agents en **imposant 4 jours de congés confinés** – ce qui revient à **perdre 4 jours de congés payés**.

En cette période de confinement national, le non travail lié à cette prise de congés n'est en rien « des vacances » pour les agents ni « des temps de repos significatifs », puisque nous sommes « assignés à résidence ». Les agents qui vivent difficilement le confinement, certains dans des conditions économiques et sociales précaires, pour une grande partie se disent fatigués, éprouvés par le confinement, l'isolement et l'anxiété provoquée par la situation sanitaire. Ne pas travailler en posant des jours de congés ne lèvera aucune de ces difficultés.

Aucune directive ministérielle ne contraint notre établissement à appliquer cette décision. L'Ens de Lyon pourrait donc adopter le principe (comme l'ont fait par exemple d'autres universités et organismes de recherche : Aix Marseille – Montpellier – UPEC – Lorraine - Paris 3 – Paris 8, INRAe...) que les congés ne pouvaient être imposés pendant ce confinement.

Le rythme de travail des BIATSS dans les services administratifs, dans les départements et les laboratoires, sont très divers et pour certains ne se sont pas ralentis, bien au contraire, pendant le confinement avec le télétravail. L'argument d'être toutes et tous sur le pont lors de la réouverture de l'établissement ne tient donc pas compte de ces rythmes divers et variés. Ajoutons que les enseignants chercheurs, les agents des services paies, RH, DSI, formations, etc... ont déjà montré leur total investissement envers les missions de l'établissement et leur capacité à assurer les continuités administrative et pédagogique.

Ces congés imposés sont donc totalement arbitraires ; ils vont accentuer l'injustice sociale déjà tellement présente. Une fois de plus, les BIATSS jouent les fusibles de la récession à venir !!!! Mr le Président expliquez nous ce qu'est une solidarité collective et sociale dans le fait de supprimer des congés à une catégorie de personnels, les plus fragiles, souvent les moins qualifiés et les moins payés ? Comment peut-on être fier de punir les collègues les plus en difficultés ?

Car il est à craindre que les mesures de confinement auront des effets collatéraux sur la santé et la précarisation des personnels. D'ores et déjà nous mettons la direction en garde contre l'émergence des risques psychosociaux et appelons à mettre en place des mesures de prévention qui accompagnent le retour à la normale en termes d'activité de travail. Les élus CGT du CHSCT se sont récemment prononcés pour examiner la situation des personnels et des étudiants précaires et fragilisés en ce temps de crise exceptionnelle.

En conséquence, devant autant de mépris, la CGT, syndicat majoritaire (53%) se retire de toutes réunions hors instances représentatives du personnel. Elle n'accompagnera pas la direction, ni d'autres syndicats, sur la voie de la régression sociale et de l'atteinte portée aux droits des travailleur-euses sous des prétextes démagogiques, mensongers et proprement injustes.

La décision autoritaire de suppression des 4 jours est prise et annoncée par un mail du président avant même d'être débattue dans les instances !!!!

Quel mépris une fois encore, pour la démocratie et pour les représentant-es des personnels et à travers eux ce sont bien les droits des personnels qui sont donc attaqués sans vergogne....

Vos élu-es continueront à vous informer régulièrement des décisions prises dans les instances, et continueront d'être à votre écoute sur les questions liées à vos conditions de travail actuelles (dont les congés font entièrement partie), comme ils/elles l'ont toujours fait. Ils et elles défendront les intérêts de TOUS et TOUTES, pour le collectif et le bien commun, tous deux indispensables pour surmonter cette période. Ils/elles ne défendront jamais les intérêts particuliers, individuels, et opportunistes.